

Réserver votre emplacement :

Remplir ce formulaire et le renvoyer avec vos arrhes de 80€ à l'ordre du camping et à l'adresse suivante :

Service réservation Camping Maureillas - la Forge de Reynes - 66400 Reynes

> Pour payer vos arrhes en CB, contactez nous au 04.48.07.06.36

Nom _____

Nombre de personnes : _____

Prénom _____

Dates souhaitées : du / / au / /

Camping-car Caravane Tente

Assurance annulation emplacement : Hors saison 15€ Juillet/Août 20€

OUI j'ajoute le montant correspondant à l'assurance, au montant d'arrhes demandé.

NON je règle le montant d'arrhes demandé uniquement - Attention aucun remboursement ne sera possible, même pour raison grave.

En payant les arrhes de mon séjour je m'engage à accepter et respecter l'ensemble des conditions de vente et le règlement du camping.



L'assurance **Campez Couvert** garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait.

En clair, **tout est garanti sauf le changement d'avis !**

C'est aussi **le remboursement des frais de location de véhicule suite à une panne, un accident ou un vol** lors de votre séjour !

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur www.campez-couvert.com



Raisons médicales

Maladie grave, accident grave ou décès, contre-indication et suite de vaccination, complications dues à l'état de grossesse.



Raisons personnelles

Convocation en vue d'adoption d'un enfant, d'un examen de rattrapage ou d'une greffe d'organe, séparation, etc.



Domages graves à votre véhicule

sous 48h avant le départ



Raisons professionnelles

Suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi, etc.

Autres garanties : *Domages graves dans les locaux professionnels ou privés (incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, catastrophes naturelles), interdiction du site, empêchement pour se rendre sur le lieu de séjour, vol de carte d'identité, permis de conduire ou de passeport, refus de visa par les autorités du pays.*



Oubli d'un objet

Remboursement des frais d'envoi d'un objet personnel oublié dans la location.

NOUVEAU !

Campez Couvert

Les annulations ont parfois du bon

SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ !
DÉCLARER VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE
Découvrez notre application smartphone **Safebooking**®.
Déclarez, suivez et complétez votre déclaration en temps réel!



Facile & rapide !
Tout le monde est couvert,
sans lien de parenté nécessaire
Remboursement en 48h !

Conditions et extrait du règlement du camping :

- 1) La présente demande de réservation ne deviendra effective qu'après réception d'un versement, représentant les arrhes (dont 8€ frais de réservation et l'assurance annulation facultative), attention sans l'assurance annulation aucun remboursement d'arrhes ne sera possible, même pour raison grave.
- 2) Vous pouvez régler par chèque bancaire ou postal, établi à l'ordre de CAMPING MAUREILLAS, par carte bancaire par téléphone ou par chèques vacances ANCV. Le solde du séjour sera réglé à votre arrivée et encaissé sans délais. Toute demande de réservation non accompagnée du versement représentant les arrhes sera caduc dans un délai de 15 jours.
- 3) A défaut d'un courrier du locataire précisant qu'il a dû modifier la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 48 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat de location et les arrhes resteront acquises à l'exploitant.
- 4) Pour toute annulation de l'emplacement par le client, même pour cas de force majeure, les arrhes restent acquises à l'exploitant. Si le client a pris l'assurance annulation, il devra nous contacter pour nous avvertir et contacter ensuite l'assurance pour demander le remboursement des arrhes selon les conditions de l'assurance.
- 5) Le client s'engage à respecter et faire respecter par les personnes occupant l'hébergement, le règlement intérieur du camping Maureillas. Les amis en visite peuvent être admis dans le camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, après en avoir fait la demande à la réception, qui se réserve le droit de ne pas accepter certaines personnes. Il leur faudra s'acquitter de la redevance spéciale (voir tarifs).

Les voitures des visiteurs seront garées à l'entrée du camping. - N'oubliez pas que la nuit sert à se reposer, à partir de 22h30 vous devez mettre au ralenti les sources sonores et cesser tout bruit susceptible de nuire à votre voisinage. Le non-respect du règlement intérieur entraînera l'expulsion des contrevenants sans possibilité de remboursement des frais de séjour.

- 9) Le client devra contracter toutes assurances personnelles pour garantir les risques vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers.
- 10) Le règlement intérieur du camping dans son intégralité et les tarifs applicables pour l'année sont disponibles sur le site, à l'accueil ou sur simple demande. En payant les arrhes le client déclare en avoir pris connaissance et les accepter. En cas de défaut d'exécution d'une seule clause des CGV ou règlement intérieur, le contrat de location pourra être résilié de plein droit.
- 11) La location se fait sur un type de d'emplacement et non sur un numéro précis d'emplacement. Nous ferons notre possible si vous avez émis des souhaits, mais nous ne pouvons vous le garantir. Merci de votre compréhension.
- 12) Litiges : Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons : par voie électronique : medicys-consumation.fr, ou par voie postale : MEDICYS - 73, Boulevard de Clichy 75009 Paris.

ASSURANCE ANNULATION CAMPEZCOUVERT-GRITCHEN :

L'assurance ANNULATION est acquise seulement si vous y avez souscrit à la réservation en payant le montant correspondant. Consulter l'ensemble des conditions de prise en charge sur le site www.campez-couvert.com ou sur simple demande à l'accueil du camping.